



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-15

L'an deux mille vingt cinq à 10h30

Le 26 février, à Charleville

Date de convocation	19 février 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
M Jean Pierre CORVISIER
M Dominique COLLIN
Mme Danièle COMBE
M. Jean Marie CREVISY
M Bruno CUNY
Mme Ines DE MONTGON
M Mickael DUFLOX
M Bernard DEKENS
M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
M Jean Louis GUERRA

Mme Dominique HUMBERT
M Jean Claude JACQUEMARD
M Jean Yves JONET
M Michel LALLEMAND
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M Pascal MAUROY
M Michel NORMAND
M Sébastien PAULET
M Yannick ROSSATO
M. Jean SIMONIN
M Géry TRONÇON
M Claude VALDENAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION - PAPI MEUSE 3 - GESTION ET EXERCICE DE CRISE

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-15

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION - PAPI MEUSE 3 – GESTION ET EXERCICE DE CRISE

Toute commune disposant d'un PPRN ou faisant partie des territoires à risque important d'inondation a pour obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il est l'outil d'organisation de la gestion de crise à l'échelle communale. Il précise le(s) aléa(s) au(x)quel(s) la commune est soumise, les actions à mener en cas d'alerte et renseigne les moyens à mettre en œuvre pour faire face à la crise. Les PCS sont indissociables des exercices de gestion de crise, qui permettent d'en éprouver l'efficacité.

L'EPAMA-EPTB Meuse accompagne les collectivités dans la réalisation et la mise à jour des Plan Communaux de Sauvegarde en intégrant les données des collectivités, celles du modèle hydraulique de la Meuse et les scénarii d'inondation. Il revient à la commune de recenser les enjeux, les actions mises en œuvre en cas de crue et les moyens mobilisables (humains et matériels).

C'est l'intégration de l'ensemble de ces données qui permet de créer et de mettre à jour les PCS de manière simplifiée ainsi que d'éditer les plans d'actions.

La démarche est déployée en **4 phases** :

- **Identification du type d'appui souhaité par les collectivités** (réalisation / actualisation du PCS, aide à la gestion de crise, pose de repères de crue, etc.) ;
- **Définition de l'organigramme de crise** ;
- **Recensement des enjeux**, des moyens et des actions à mettre en œuvre ;
- **Formation aux outils** d'aide à la gestion de crise ;
- **Validation** des données et des acquis via un exercice de gestion de crise et validation du PCS.

Plan de financement en 2025 :

note : le montant global est annualisé sur les 6 ans du PAPI3. Les dépenses concernent exclusivement de l'animation.

	Part EPAMA	Part AERM	Total
Réalisation et mise à jour des PCS	4 500 € 50 %	4 500 € 50 %	9 000 €
Exercice de gestion de crise et retour d'expérience	6 000 € 50 %	6 000 € 50 %	12 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis du Bureau Syndical,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'eau
- **AUTORISE** le Président à engager les fonds nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce projet

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

